



# PLAN PAYSAGE

ATTEINDRE LA NEUTRALITÉ CARBONE TOUT EN  
PRÉSERVANT LE CADRE DE VIE DES HABITANTS

**DOSSIER DE PRESSE**  
15 juin 2023



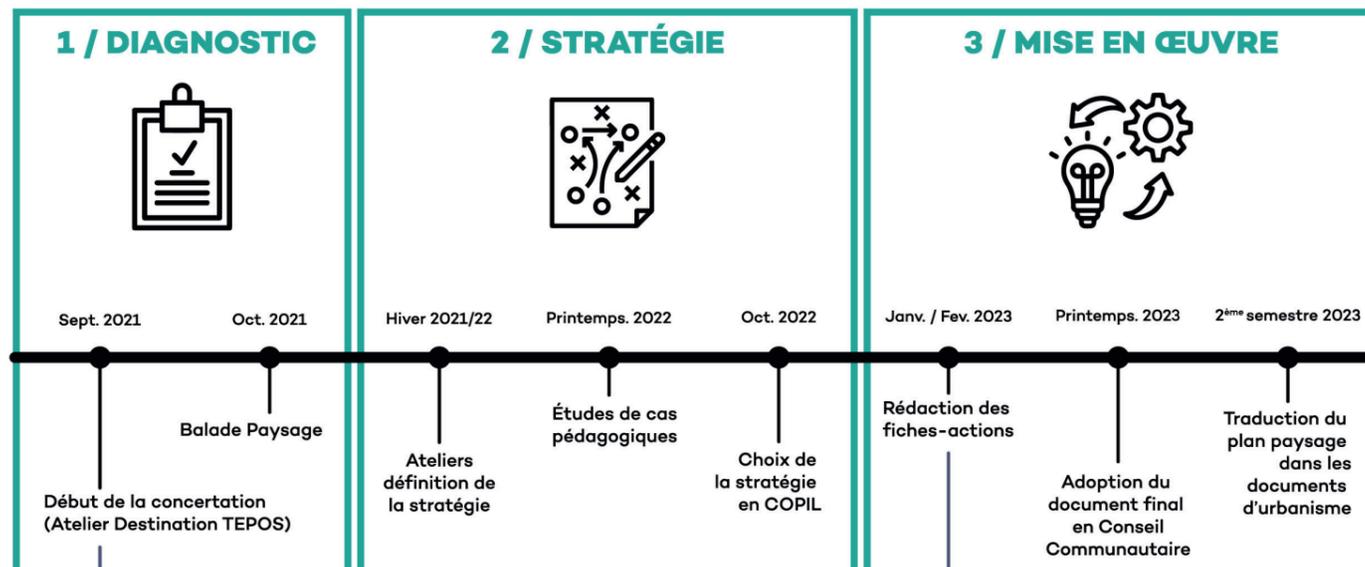
## VICHY COMMUNAUTÉ ADOPTE SON PLAN PAYSAGE ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Pour atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 (réduction de -69% des émissions de GES) sur son territoire, Vichy Communauté s'est notamment engagée dans la démarche « Territoire à Energie Positive » (TEPOS). L'objectif ? Couvrir la totalité des besoins énergétiques de l'agglomération par une production locale d'énergie renouvelable (ENR), à l'horizon 2050.

Le plan paysage veille à ce que cet objectif se fasse en parfaite cohérence avec le cadre de vie des habitants de l'agglomération.

Le plan paysage de Vichy Communauté est précurseur dans le cadre de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables. Il servira notamment aux communes qui sont invitées à définir des zones préférentielles pour l'implantation de futurs projets ENR tout en respectant leurs paysages et leur cadre de vie.

Cette action globale se construit en parfaite cohérence avec la politique départementale qui prévoit elle aussi une autonomie énergétique à l'échelle de l'Allier et avec les politiques régionales (SRADDET) et nationales (Programmation pluriannuelle de l'Énergie et stratégie nationale loi carbone au niveau de l'Etat).



## TRIPLER LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES À L'HORIZON 2050 EN RESPECTANT LE CADRE DE VIE

Vichy Communauté a pour ambition de tripler la production ENR du territoire par rapport à 2015, en s'appuyant sur un mix énergétique diversifié : photovoltaïque, bois-énergie, hydroélectricité, chaleur fatale, biogaz...

### Cette accélération de la production d'énergie renouvelable ne doit pas se faire au détriment du cadre de vie et de vue des habitants du territoire.

C'est pourquoi, en septembre 2021, Vichy Communauté a lancé l'élaboration de son « Plan Paysage et Transition énergétique », financé à 80% par l'ADEME, pour concilier production d'énergie renouvelable et exigences paysagères. Soumis au vote des élus lors du Conseil Communautaire du 15 juin 2023, ce document a été réalisé en concertation avec 3 comités d'élus, de citoyens (tirés au sort parmi un panel) et d'experts (SDE03, DDT, GRDF, Enedis, Chambre d'agriculture)...

Pendant près de deux ans, ces comités ont travaillé ensemble au sein d'ateliers participatifs à définir une stratégie, la projeter sur des études de cas, puis à la concrétiser sous forme de fiches-action.

- **Identifier les zones les plus consensuelles pour le développement des ENR**

Dans son volet opérationnel, le Plan Paysage et Transition énergétique identifie les espaces à privilégier pour l'implantation des projets d'énergie renouvelable (zones d'activités, sites dégradés...), mais aussi les espaces à préserver au profit des paysages et de la résilience du territoire face au changement climatique (zones humides, forêts anciennes, coupures d'urbanisation...).

Le Plan Paysage identifie également des filières préférentielles en fonction des caractéristiques des paysages qui composent l'agglomération, des projets déjà implantés, des gisements disponibles et des différentes contraintes réglementaires.



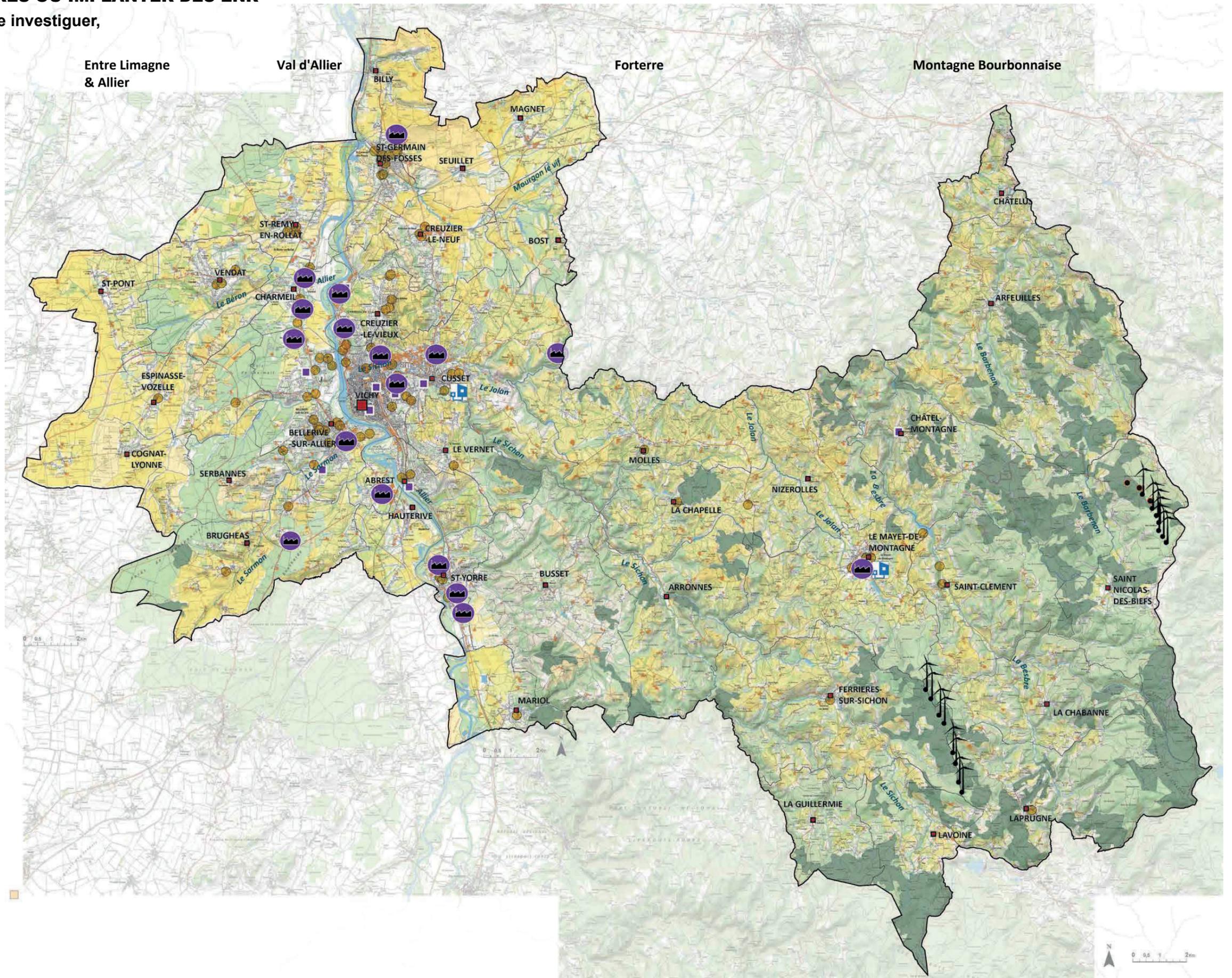
# 1. ESPACES PRIORITAIRES OÙ IMPLANTER DES ENR

au potentiel à davantage investiguer,  
par ordre de priorité

Le mix énergétique du territoire s'établit selon ses potentiels. En ciblant les ENR les mieux acceptés, l'ordre suivant d'espaces prioritaires à investiguer a été établi.

On observe que le Val d'Allier est l'entité la plus mobilisée. Ce qui implique des enjeux d'intégration paysagère et d'absence de saturation (prendre en compte les co-visibilités, patrimoines, coupures d'urbanisation...).

-  **ZONES ÉCONOMIQUES**
-  **FRICHES, TERRAINS DÉGRADÉS**  
*données Cerema et recensement cartographique*
-  **PARKINGS**  
*(hors contraintes environnementales)*  
*Parkings identifiés dans la BDTopo, IGN*
-  **TOITURES**  
*des villes, bourgs, villages et réseau de chaleur urbain*
-  **RÉSEAU DE CHALEUR**  
*à étendre (Cusset) et à conforter (Mayet-de-Montagne)*
-  **ESPACES AGRICOLES ET POTENTIEL**  
*à déterminer autour des sièges d'exploitation (méthanisation et toitures solaires)*
-  **FORÊTS DE CONIFÈRES**  
*(bois-énergie issu des résidus de coupes)*
-  **FORÊTS DE FEUILLUS**  
*(bois-énergie issu des résidus de coupes)*
-  **EOLIENNES**  
*existantes et mâts en projet*



## 2. ÉLÉMENTS DE PAYSAGE NÉCESSITANT UNE VIGILANCE PARTICULIÈRE POUR TOUTE IMPLANTATION ENR



### LIGNES DE CRÊTES PRINCIPALES ET SECONDAIRES

- > Lecture des paysages
- > Hors grand éolien, atténuer les co-visibilités, protéger les principales lignes de toutes implantations ENR



### ROUTES BELVÈDÈRES / CÔNES DE VUE

- > Lecture des paysages
- > Identifier des marges de recul selon les routes et la typologie d'implantation



### PATRIMOINES (bâts / religieux / naturels) et 500m (périmètre de protection)

- > Identités du territoire
- > Adapter les échelles des ENR à la proximité des patrimoines, veiller aux co-visibilités et à établir des marges de recul



### SILHOUETTES DE VILLAGES (de plaine, de fond de vallon, de versant, perché)

- > Identités du territoire
- > Préserver des socles paysagers des villages et les cônes de vue emblématiques permettant leur découverte (établir des marges de recul)



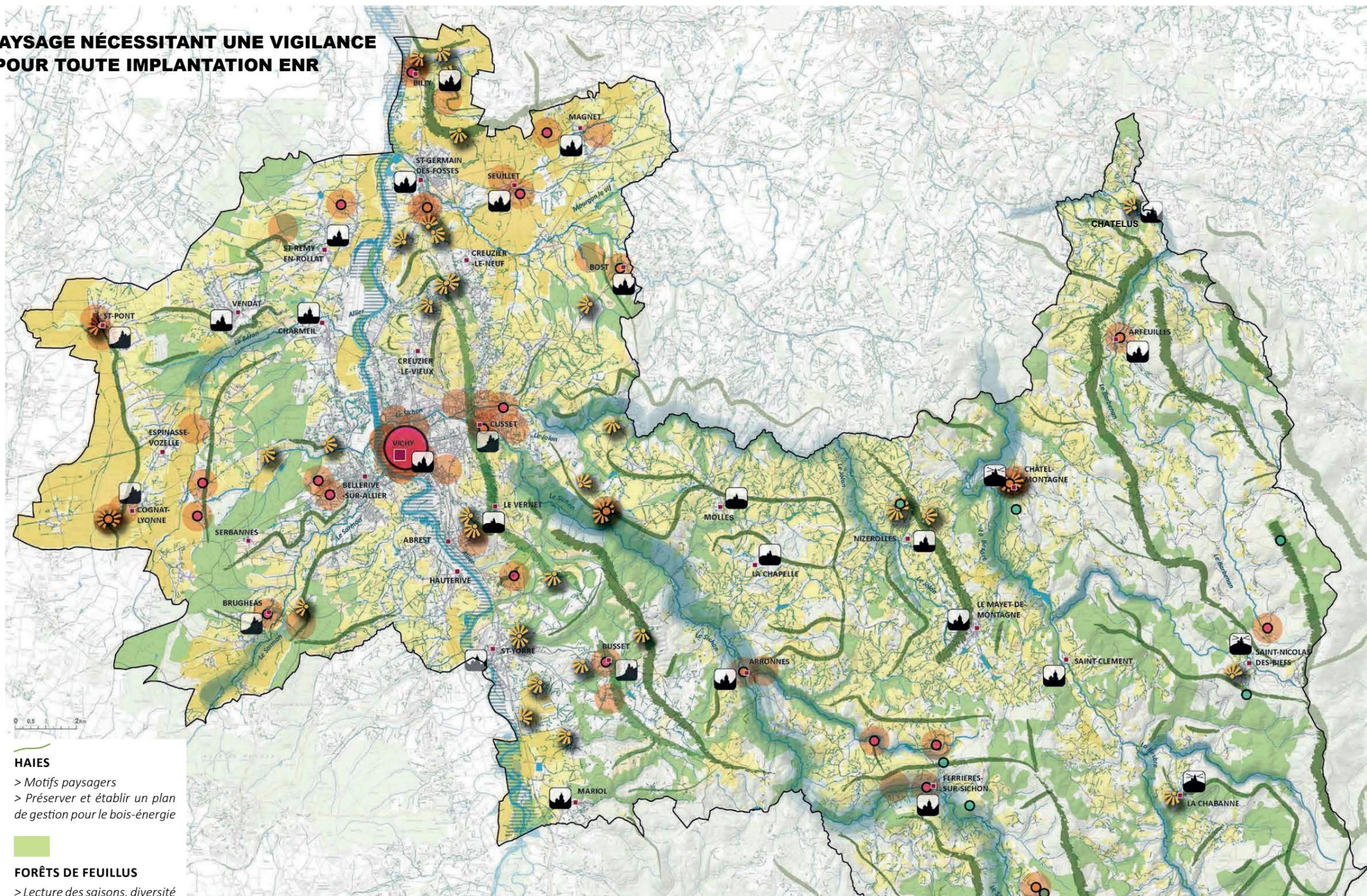
### VALLÉES ENCAISSÉES

- > Diversité des ambiances
- > Respecter les échelles et le caractère de confidentialité



### ESPACES AGRICOLES TRÈS OUVERTS À FORTE CO-VISIBILITÉ

- > Ouvertures des paysages
- > Atténuer les co-visibilités (topo, végétaux...), analyser les implantations depuis de nombreux points de vue. Établir des marges de recul.



### HAIES

- > Motifs paysagers
- > Préserver et établir un plan de gestion pour le bois-énergie

### FORÊTS DE FEUILLUS

- > Lecture des saisons, diversité des ambiances
- > Établir un plan de gestion visant au renouvellement de forêts de feuillus.

### LIT DE L'ALLIER

- > Paysage emblématique
- > Protéger la lecture de l'Allier et sa ripisylve. Établir des marges de recul

LES ESPACES NON CARTOGRAPHIÉS DOIVENT RÉPONDRE AUX MÊMES EXIGENCES PAYSAGÈRES.

La carte ne fait pas preuve d'exhaustivité. C'est pourquoi la légende sert de base pour mener un recensement à l'échelle de chaque commune. De nombreux PLU disposent d'une grande partie de ces éléments lorsqu'une étude paysagère y fut menée (ex PLU de Brugheas).

A ce titre :

- il importe de compléter cette carte par la lecture plus fine du terrain dans chacune des communes et entités, autant par les collectivités que par les porteurs de projets ENR.
- Une compilation à l'échelle de tout le territoire permettrait aux porteurs de projets ENR (privés, publics), d'anticiper les vigilances et règles à mener. Néanmoins, c'est à chaque porteur de projet d'intégrer et traduire ces données paysagères dans une étude fine du site, à plusieurs échelles d'approche.

### 3. ÉLÉMENTS DE PAYSAGE À FORTEMENT PROTÉGER DE TOUTE IMPLANTATION ENR



**LES COLS**  
 > Ouvertures paysagères identitaires



**LES BUTTES THERMOPHILES**  
 > Ouvertures paysagères identitaires



**LIGNES DE CRÊTE DES COTEAUX DU VAL D'ALLIER**  
 > Silhouette identitaire et emblématique

**SOUS CONDITIONS D'ÉTUDES APPROFONDIES :**



**LES COUPURES D'URBANISATION**  
 > Respirations paysagères.  
 > A compléter d'un recensement fin dans l'entité paysagère du Val d'Allier pour hiérarchiser et définir leurs importances et vocations précises.



**LES BERGES DU VAL D'ALLIER**  
 > Paysage identitaire et emblématique  
 > Exceptions possibles sous condition d'étude paysagère définissant des marges de recul (ex : délaissés de la ZI de Vichy-Rhue en bord d'Allier).



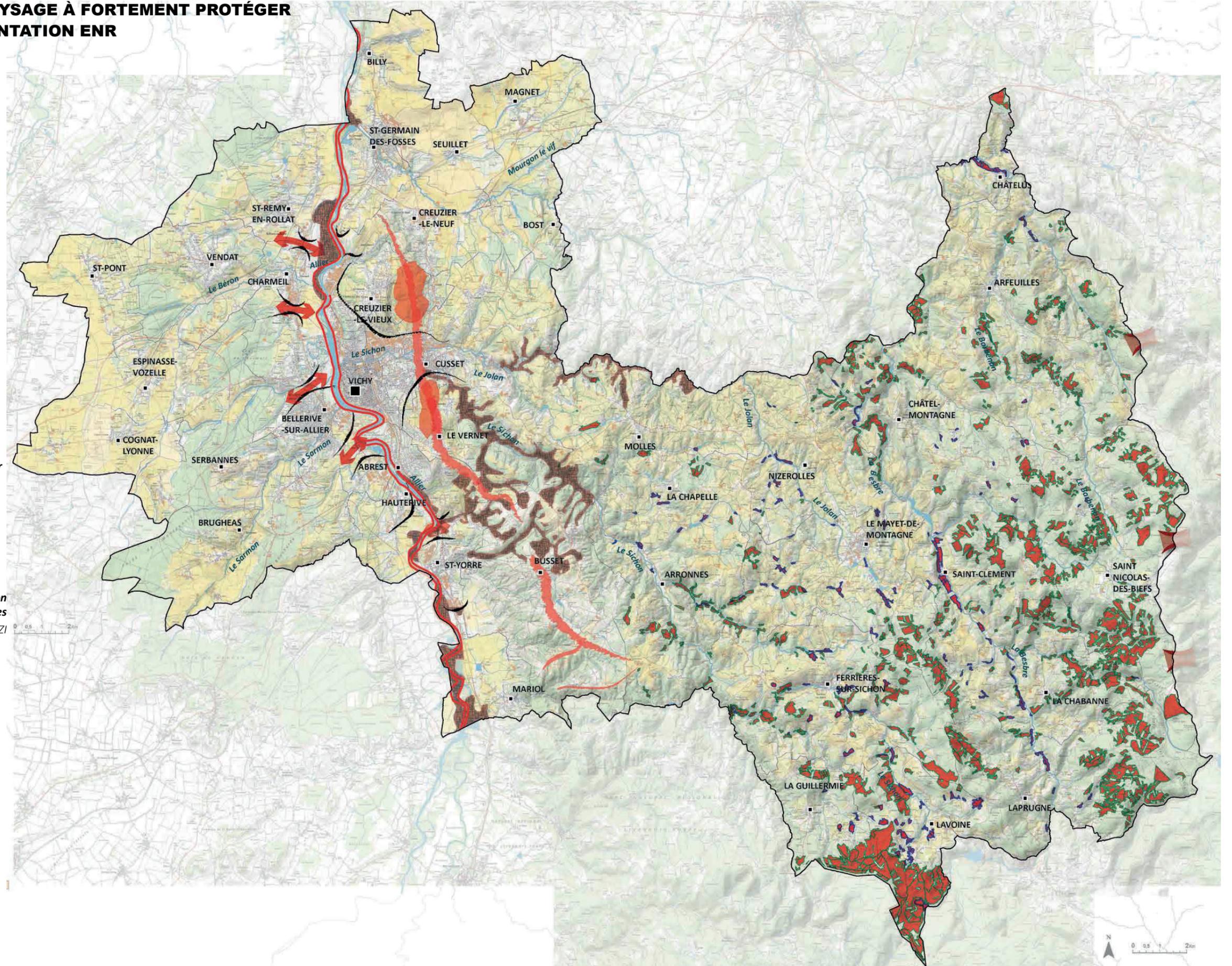
**LES RIPISYLVES**  
 > Protection de la ressource en eau.  
 > Sous conditions d'un plan de gestion pour le bois-énergie.



**LES PRAIRIES HUMIDES**  
 > Protection de la ressource en eau.  
 > Sous conditions d'une étude environnementale



**LES FORÊTS PRÉSUMÉES ANCIENNES**  
 > Protéger la résilience des forêts et un patrimoine forestier.  
 > Sous conditions d'un plan de gestion



- **Guider les acteurs à l'intégration paysagère des projets EnR**

Le plan paysage rassemble également des préconisations permettant à tout type de porteur de projet de garantir l'intégration paysagère des projets EnR ainsi qu'un moindre impact environnemental : marges de recul, plantation de haies, intégration des systèmes électriques, vigilance quant à la perméabilité des sols.....

- **Traduire les préconisations dans les documents d'urbanisme du territoire**

Certaines de ces préconisations seront traduites dans les documents d'urbanisme pour en garantir l'application. Toute la phase d'élaboration du plan paysage a été co-construite en croisant les compétences des services transition énergétique et urbanisme.

- **Retenir la concertation comme facteur clé de la réussite des projets EnR**

Le Plan Paysage retient également la concertation et la transparence envers les habitants comme un préalable indispensable à la réussite d'un projet. Il comporte ainsi des outils pour mieux communiquer autour des projets (lettre d'information, réunions publiques, affichage...).



## UN PLAN D' ACTIONS POUR LES 30 PROCHAINES ANNÉES

Le plan paysage projette un panel d'actions à mener par l'agglomération et d'autres acteurs locaux pour les 30 prochaines années, afin de contribuer au développement des différentes filières ENR en harmonie avec les paysages qui font le territoire :

- **Développement des énergies renouvelables en zones d'activités,**

- o **ombrières de parking** à l'image de celles réalisées par la société de projet Vichy Ombrières sur des équipements publics, l'idée étant d'inciter les entreprises à développer ce type d'installations en harmonie avec le plan paysage et en prêtant attention à la gestion des eaux pluviales.

- o **centrales solaires sur toiture**

- **Construction d'une charte « Energies renouvelables en paysages agricoles »** pour un développement qualitatif et raisonné de :

- o **l'agrivoltaïsme**, qui est en réflexion au niveau de l'agglomération. Cette nouvelle technique consiste à produire de l'énergie sur un lieu de production agricole (cultures, maraîchage ou élevage sous des panneaux photovoltaïques).

- o **la méthanisation agricole**, qui consiste à produire du biogaz ou de l'électricité à partir d'intrants agricoles (effluents d'élevage, cultures dérobées...).

- o **le bois-énergie** issu de l'exploitation des haies bocagères et de l'agro-foresterie.

- **Animation d'une filière intégrée bois-énergie permettant d'assurer le caractère durable des modes de gestion forestière, la qualité des paysages et la bonne coordination des acteurs**

- **Développement des énergies renouvelables dites « invisibles »**

- o **récupération de la chaleur industrielle pour la réinjecter dans un réseau de chaleur.** Une étude est en cours sur la zone d'activités de Vichy-Rhue.

- o **une Wagabox** est en cours d'installation sur le site de Gaïa et devrait produire du biogaz à compter de l'automne 2023. En parallèle Un moteur de cogénération est actif depuis plusieurs années sur ce site de Gaïa et produit déjà de l'électricité et de la chaleur. Il y aura donc bientôt une double valorisation énergétique à partir des déchets enfouis.

- o **géothermie**

- **Développement du solaire photovoltaïque en Val d'Allier, avec une attention particulière sur son intégration paysagère**

Au-delà de co-construire une feuille de route pour assurer le volet production de sa transition énergétique, la démarche autour du Plan Paysage pour la Transition Énergétique de Vichy Communauté va permettre d'acculturer les acteurs du territoire aux enjeux de transition, pour des développements futurs efficaces et concertés, à la mesure des défis du changement climatique.

*Étude plan paysage menée par les cabinets Akajoule / Transitions / Isabel Claus*

Vichy Communauté dispose déjà de nombreuses installations EnR sur son territoire

## Photovoltaïques

o **Parcs au sol** : des travaux vont débuter à l'automne 2023 sur les délaissés de l'aéroport Vichy Charmeil (16,2 hectares).

o **Ombrières de parking** notamment à travers les réalisations de la société de projet Vichy Ombrières qui a développé une douzaine de sites en lien avec Vichy Communauté et dont une deuxième tranche de projet est prévue à Saint-Yorre, Cusset, Arfeuilles, Saint Germain-des-Fossés et Bellerive-sur-Allier.

En complément Vichy Communauté a installé une ombrière sur le parking du Stade aquatique en autoconsommation

o **Centrales solaires sur toiture** dont trois ont été installées par la SCIC Com'Toit (Cuisine centrale à Cusset, Pôle enfance de Bellerive-sur-Allier et le Grand Marché à Vichy). Vichy Communauté et la Ville de Vichy ont lancé une étude de solarisation des toitures publiques.

## Bois énergie

o **Réseaux de chaleur** avec des chaufferies qui alimentent plusieurs bâtiments comme ceux de Presles (qui se situe dans le lycée et qui alimente l'établissement scolaire, le lycée, des habitations, le conservatoire...) ou du Mayet-de-Montagne (qui alimente des bâtiments publics et privés et des entreprises).

o **Chaufferies communales** comme celles de Billy, Châtelus ou Arfeuilles développées par le SDE03.

## Hydroélectricité

o **Barrages** comme celui du plan d'eau de Saint Clément (à cheval sur les communes du Mayet-de-Montagne et de Châtel-Montagne) géré par EDF et celui en projet sur le Pont de l'Europe qui relie Vichy à Bellerive-sur-Allier.



### DIRECTION DE LA COMMUNICATION - PRESSE

Direction de la communication Vichy Communauté

+33 (0)4 70 96 57 31 - +33 (0)6 17 79 00 03 - communication@vichy-communaute.fr



VICHYCOMMUNAUTÉ

9, Place Charles-de-Gaulle - CS 92956 - 03209 VICHY CEDEX - +33 (0)4 70 96 57 00 - accueil@vichy-communaute.fr

[WWW.VICHY-COMMUNAUTE.FR](http://WWW.VICHY-COMMUNAUTE.FR)